

Image not found or type unknown



Individion familiale

Par **Oursbrun**, le **20/07/2021** à **07:22**

Bonjour, dans le cas d'un bien immobilier appartement après succession à 2 frères , l'un habitant dedans a l'année !.. l'autre étant loin , n'y vient que pour les vacances ! .. est il en droit de demander un loyer à l'autre , ne pouvant venir qu'occasionnellement , et donc n'a donc pas le même temps de jouissance du bien que l'autre ?!.. merci

Par **Marck.ESP**, le **20/07/2021** à **10:59**

Bonjour

Il ne s'agit pas d'un loyer, mais d'une indemnité d'occupation.

[**ICILEGAVOX**](#)